



## **VIDE GRENIERS DU 3 SEPTEMBRE 2023 DE 6h à 18h**

**Organisé par la Commission Animations de la Mairie de Rozay-en-Brie  
Uniquement réservé aux Particuliers**

### **REGLEMENT**

#### **Présentation**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le vide-greniers est organisé par la Commission animations de la Mairie de Rozay-en-Brie de 6 h à 18 h et uniquement réservé aux particuliers. Cette vente au déballage est localisée sur la voie publique, faubourg de Gironde, boulevard Lafayette, boulevard Victor Hugo et boulevard Amiral Courbet, 77540 Rozay-en-Brie.

#### **CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTIONS**

##### **Article 2 : Conditions de participation**

Cette manifestation s'adresse aux particuliers ayant au moins 18 ans, quel que soit leur lieu de domiciliation.

##### **Article 3 : Marchandises vendues**

Les particuliers ne pourront vendre que des objets personnels et usagés. Les emplacements devront être tenus par les personnes désignées sur le formulaire d'inscription. Ces personnes devront être majeures.

##### **Article 4 : Droit de place**

**Avec réservation** : le droit de place est fixé à 2,00 € le mètre linéaire pour les habitants de Rozay-en-Brie et à 4,00 € le mètre linéaire pour les autres personnes.

**Sans réservation**, le jour de la manifestation : le droit de place est fixé à 3,00 € le mètre linéaire pour les habitants de Rozay-en-Brie et à 5,00 € le mètre linéaire pour les extérieurs.

**Pour la bonne organisation, il est uniquement possible de réserver à partir de 4 mètres linéaires.**

**Le véhicule pourra stationner derrière l'emplacement.**

**Si celui-ci est un SUV, un véhicule utilitaire ou s'il est muni d'une remorque, un minimum de 6 à 8 mètres linéaires, selon le type de véhicule, sera demandé pour stationner celui-ci derrière son emplacement.**

##### **Article 5 : Modalités d'inscriptions**

###### **▪ Avant le 26 Août 2023 :**

- Téléchargement du formulaire d'inscription sur le site de la Mairie : <http://www.rozay-en-brie.fr> ou sur : Facebook : Mairie de Rozay-en-Brie.

Envoi du formulaire d'inscription avec les documents nécessaires à sa validation accompagné du règlement à l'adresse :

**MAIRIE DE ROZAY-EN-BRIE « Vide-greniers »  
Place Charles de Gaulle – 77540 ROZAY-EN-BRIE**

- Par mail : envoyez vos coordonnées à l'adresse suivante : [mairie.rozay@orange.fr](mailto:mairie.rozay@orange.fr) (en retour, nous vous enverrons le bulletin d'inscription par mail)

**Les emplacements seront attribués par la commission animations le jour de la manifestation.**

##### **Article 6 : Pièces à fournir lors de l'inscription**

Le formulaire (correctement rempli), daté et signé

La photocopie recto verso de votre pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, permis de conduire, passeport, carte de séjour)

La photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture gaz, électricité, taxe habitation, quittance de loyer ...)

##### **Article 7 : Modalités de réservation**

Toute inscription ne sera ferme et définitive que lorsque les pièces demandées seront transmises à la mairie de Rozay-en-Brie, avec la totalité du paiement des droits de place.

##### **Article 8 : Modalités de paiement**

par chèque à l'ordre du « Trésor Public »

##### **Article 9 : Réclamation, remboursement**

Toute inscription est considérée comme ferme et définitive et ne pourra faire l'objet de quelque remboursement ou réclamation sauf en cas d'annulation de l'évènement par l'organisateur.

##### **Article 10 : COVID 19**

L'épidémie de Covid présente sur notre territoire à un caractère imprévisible.

Pour permettre le bon déroulement du vide-greniers, le participant s'engage à respecter le protocole sanitaire applicable remis par l'organisateur.

Selon l'évolution de cette pandémie et l'ampleur des mesures gouvernementales applicables le jour de la manifestation, l'organisateur pourra annuler le vide-greniers. Les participants seront alors remboursés dans les 15 jours suivants la date de l'évènement, soit avant le 20 septembre 2023.